



Association Internationale des Communautés de Laïcs Cisterciens

Assise - 16 septembre 2022

Chères sœurs et chers frères,

Nous venons de terminer notre brève réunion internationale à Assise, et nous vous écrivons maintenant pour envisager ensemble l'avenir. Le Comité de Coordination s'est réuni à Assise, du 11 au 13 septembre avec les deux délégués de chaque communauté linguistique et du 14 au 16 pour faire le point sur notre travail et préparer les années à venir.

Les sujets abordés avec les délégués ont été les suivants :

1. **Porter le charisme cistercien dans le monde** – Ce document a été finalisé avec des changements mineurs et adopté. Il est joint pour votre information et sera publié sur le site Web de l'association. Il a également été partagé avec le chapitre général de l'OCSO le 15 septembre (*Porter_Le_Charisme_Cistercien_ES_FR_EN_Fr_Final.pdf*).
2. **Synodalité** – Nous avons eu une discussion très riche sur ce que signifie la synodalité pour la famille des laïcs cisterciens, depuis chacune des communautés individuelles jusqu'au niveau international. L'accent a été mis sur la manière d'appliquer la synodalité à nous-mêmes au sein de la famille des laïcs cisterciens, plutôt qu'à la paroisse ou à tout autre endroit de votre vie quotidienne (ce qui relève de notre propre responsabilité). Nous reconnaissons que de nombreuses communautés membres ne se sentent pas proches de l'association internationale, que ce soit vis-à-vis des communautés d'une autre langue ou même au sein de notre communauté linguistique.
3. **Proposition pour des "Visites de Charité"** – Scourmont et La Grange ont partagé leur réflexion sur la Charte de la Charité et comment des visites entre communautés laïques pourraient aider à construire des liens entre ces communautés et renforcer chaque communauté en interne.
4. **Rencontres régionales** (communauté linguistique) – A l'avenir, comme souhaité lors des rencontres 2022, il y aura un plus grand nombre de rencontres régionales pour chaque communauté linguistique afin d'améliorer les relations familiales entre nos communautés. Nous pensons que ces rencontres pourront se dérouler aussi bien en personne que via Zoom, à des dates déterminées par chaque région.
5. **Rencontres internationales** – L'agenda comprendra des sujets proposés et présentés par chaque communauté linguistique. Nous avons discuté du coût par participant et réfléchi aux moyens de le rendre aussi abordable que possible. La question de savoir

si nous devrions nous rencontrer tous les quatre ou cinq ans a aussi été abordée en considérant le coût, par opposition à la fréquence permettant une meilleure construction de la famille. Il est également utile de noter que le planning actuel est synchronisé avec les réunions du Chapitre Général de l'OCSO. Plusieurs changements aux statuts ont aussi été envisagés et une commission internationale sera formée pour préparer ces changements.

6. **Fermeture des monastères** – Plusieurs monastères ont fermé, et d'autres suivront. Lorsqu'une communauté de laïcs cisterciens est associée à un monastère, toute forme de rupture du lien entre la communauté laïque et monastique nous affecte tous. Nous pensons qu'il est très important de chercher comment aider ces communautés laïques membres, devenues orphelines.
7. **Site Web** – Nous avons souvent émis le souhait que le site soit plus et mieux utilisé. La base de référence permettant d'accéder à tous les documents essentiels émis au cours des années passées et des différentes rencontres internationales est satisfaisante (même si certains documents obsolètes sont à supprimer). Cependant la partie d'informations, nécessairement dynamique, ne fonctionne toujours pas comme prévu. Ceci nécessite l'attention de chaque communauté régionale. Nous renouvelons notre demande de volontaires pour aider à partager le maximum d'informations intéressantes.

Présentation au Chapitre Général: Le comité a présenté le 15 septembre au chapitre général de l'OCSO un bref rapport (ci-joint : *AICLC-ChapitreGeneral-OCSO-Assise-2022.pdf*) sur les activités depuis 2017 et les résultats de la réunion d'Assise. Nous avons eu le sentiment que ce rapport a été très bien reçu et il a suscité quelques questions telles que : est-ce que le nombre de membres de la communauté laïque a augmenté ou diminué et quel est leur âge moyen, comment les laïcs cisterciens peuvent-ils aider leur communauté monastique, et que pensons-nous pouvoir faire pour les communautés laïques "orphelines". L'Abbé Général a noté que le plus important est notre existence et la fidélité à notre vocation, plutôt que ce que les laïcs cisterciens font pour chaque monastère.

Rencontre 2025: La IX^e Rencontre internationale aura lieu dans un lieu francophone. Le sujet sera « **Les rêves de la famille laïque cistercienne** ». Vous recevrez une lettre d'invitation avec les détails sur les dates et le lieu au premier semestre 2023.

Nous partagerons les réflexions sur la synodalité de la rencontre internationale d'Assise dans un document séparé. Cela pourra inspirer notre travail pour les trois prochaines années.

Commission internationale : Un groupe de travail international sera chargé d'examiner les éventuelles modifications aux statuts. 1) proposition d'élire les membres du comité de coordination au sein de chaque communauté linguistique (lors de la réunion régionale) et de demander à l'assemblée plénière de valider le comité ainsi élu par un vote de confiance ; 2) clarification du fait que le comité de coordination est au service de l'ensemble de l'AICLC, même s'il représente sa communauté linguistique ; 3) modalités de remplacement des suppléants du comité de coordination si nécessaire ; 4) vote par procuration ; 5) représentation et vote : déterminer si la représentation ou le droit de vote aux réunions internationales et régionales doit être de un par communauté laïque associée ou un par

monastère (dans certaines régions, il y a plusieurs communautés indépendantes associées à un même monastère) ; 6) étude de la question de savoir s'il faut fixer une limite de temps pour le statut provisoire d'une communauté laïque ; 7) clarification du statut de membre d'une communauté laïque lorsqu'un monastère ferme ou ne peut plus lui apporter son soutien.

Fiches de synthèse des communautés : Nous vous invitons à revoir les informations de votre communauté sur www.cistercianfamily.org . Sont-elles à jour ? Que voulez-vous que les autres communautés sachent sur votre communauté ? Que voulez-vous voir des autres communautés ?

Reconnaissance de la communauté : Parce que la reconnaissance par la communauté monastique est vitale pour la relation à long terme entre l'AICLC et la famille cistercienne, nos statuts indiquent qu'il est nécessaire de confirmer le niveau de reconnaissance, pour les communautés laïques ayant un statut provisoire ou celles qui ont été reconnues sans un vote du chapitre conventuel, tous les trois ans. Ainsi, les communautés laïques ayant ce statut recevront une nouvelle demande de reconnaissance pour leur abbé, leur abbesse ou leur supérieur avant la fin de l'année.

Nous recommandons aux communautés qui ont ce statut de reconnaissance provisoire depuis de nombreuses années d'essayer d'obtenir une reconnaissance officielle avant la réunion de 2025.

Cotisations : Il est temps de commencer à préparer votre contribution communautaire annuelle pour 2023 (et si vous n'avez pas encore envoyé de contribution pour 2022, il n'est pas trop tard). Comme le stipule l'article IV des Statuts de l'AICLC, "... toutes les communautés laïques associées verseront une contribution financière annuelle...". N'oubliez pas que la valeur recommandée pour la contribution individuelle est égale à la valeur économique reçue pour une heure de travail ou pension de retraite.

Les communautés de la zone Euro et, plus généralement, toutes celles qui sont hors des Etats-Unis doivent envoyer leurs cotisations au compte de l'AICLC (Association Internationale des Communautés de Laïcs Cisterciens) ouvert par l'intermédiaire du Monastère de Scourmont auprès de la banque BNP Paribas (compte en euros). Ne pas oublier d'indiquer votre communauté sur le formulaire de virement et d'envoyer un mail de confirmation.

Banque : BNP Paribas Fortis

Intitulé du compte: ADS ASBL / A.I C.L.C.

IBAN / N° de compte: BE42 0018 2026 8654

Code BIC: GEBABEBB

Merci d'envoyer votre contribution avant fin mars 2023.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les adresser.

Très fraternellement,

Tina, Jacques, Teresa

AICLC – Comité de coordination